

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 3 décembre 2012

À une séance ordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Ghyslain L. Lortie et Lyse Gingras et messieurs Robert Pilote, Laurent Habel et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Sont également présents monsieur François Drouin, directeur général et monsieur Martin Leith, secrétaire trésorier

Rés. 12-379
Procès-verbal
du 05-11-12
Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 5 novembre 2012, avec une modification à la résolution #12-359 où il faudrait lire le « 132 rue de Nagano » au lieu de « 122 rue de Nagano ».

Rés. 12-380
Procès-verbal
du 26-11-12
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux acceptent le procès-verbal du 26 novembre 2012, tel que rédigé.

Rés. 12-381
Comptes du
mois
Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2012, au montant de 92 690.57\$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement desdits comptes.

Rés. 12-382
Comptes régl.
#10-601
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux autorisent le paiement des dépenses du mois de novembre 2012 du règlement #10-601 (Garage municipal), au montant total de 7 818,30\$, telles que présentées au conseil. Le secrétaire-trésorier certifie que des crédits sont disponibles pour procéder au paiement dudit compte.

Déclaration
d'intérêts
pécuniaires
Les déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil municipal sont déposées.

Registre des
avantages
Le registre des avantages reçus par les membres du conseil municipal qui excède 200 \$ est déposé.

Rés. 12-383
Don
Association
bénévole
Il est proposé par madame Ghyslain L. Lortie et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde une aide financière de 500 \$ à l'Association Bénévole Côte-de-Beaupré, dans le cadre de leur campagne de financement.

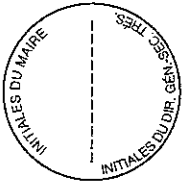
Rés. 12-384
Nomination
Destination
MSA CdB
Attendu que l'organisme « Destination Mont-Ste-Anne et Côte-de-Beaupré » est actuellement en voie de création;

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges entend participer financièrement au lancement de cet organisme;

Attendu qu'un siège sera disponible pour un représentant de la municipalité sur le conseil d'administration;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslain L. Lortie et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité désigne le maire, monsieur Germain Tremblay, pour la



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges

No de résolution
ou annotation

	représenter sur le conseil d'administration de Destination Mont-Ste-Anne et Côte-de-Beaupré. Une copie des comptes rendus devra être transmise à tous les membres du conseil municipal.
Rés. 12-385 Budget OMH 2013	Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le budget 2013 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Ferréol-les-Neiges qui prévoit des revenus de 36 836 \$ et des dépenses de 90 417 \$, pour un déficit de 53 581 \$.
Rés. 12-386 Conférence	Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux entérinent l'inscription de monsieur Robert Pilote à la <i>Conférence : Le marketing comme moteur de l'innovation en tourisme</i> organisée par le CLD de la Côte-de-Beaupré, qui s'est tenu le 27 novembre 2012 au Manoir Montmorency. Le coût d'inscription est de 29,50\$.
Rés. 12-387 Don CJS	Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde une aide financière de 250 \$ pour la 9 ^e édition du projet <i>Coopérative jeunesse de service</i> de la Côte-de-Beaupré, dans le cadre de leur campagne de financement.
Rés. 12-388 Activité reconnais- sance	Attendu que la municipalité a reçu des demandes financières pour des activités reconnaissance des groupes suivants : - Les pompiers volontaires (26); - Le comité d'embellissement paysager (5); - Le comité consultatif d'urbanisme (4); - Le comité permanent de la famille (7); - Le comité H2O (3); <u>En conséquence :</u> Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde à chacun de ces groupes l'aide financière suivante : Pompiers volontaires : (27 membres X 20 \$ = 540 \$) Comité d'embellissement paysager : (5 membres X 40 \$ = 200 \$) Comité consultatif d'urbanisme : (4 membres X 20 \$ = 80 \$) Comité permanent de la famille : (7 membres X 40\$ = 280\$) Comité H2O : (3 membres X 40 \$ = 120\$)
Rés. 12-389 Activité reconnais- sance bibliothèque	Attendu que la municipalité a adopté le 10 mars 2010 la <i>Politique d'attribution d'aide financière pour les activités récompense</i> qui prévoit l'attribution d'un montant de 20 \$ par employé rémunéré par année pour l'organisation d'activité sociale; Attendu que la municipalité a adopté le 10 mars 2010 la <i>Politique d'attribution d'aide financière pour les activités récompense</i> qui prévoit l'attribution d'un montant de 40 \$ par bénévole par année pour l'organisation d'activité sociale; Attendu que les bénévoles de la bibliothèque ont organisé à quelques reprises au cours de l'année des activités qui ont eu pour effet de réduire la somme disponible pour leur activité du temps des Fêtes; Attendu que pour toute dérogation à la <i>Politique d'attribution d'aide financière pour les activités récompense</i> une résolution doit être adoptée pour autoriser que la contribution



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

excède le montant prévu ;

Attendu que les membres du conseil considèrent que la bibliothèque est un service municipal nécessaire, et qu'en regard du nombre d'heure effectué par ses bénévoles, soit plus de 2 000 heures par année, le montant prévu à la *Politique d'attribution d'aide financière pour les activités récompense* est nettement insuffisant pour reconnaître à sa juste valeur, le travail des bénévoles de la bibliothèque;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde un montant maximal de 1 500 \$ aux bénévoles de la bibliothèque *Aux Sources* pour leur soirée du temps des Fêtes.

Rés. 12-390
Nomination
OMH

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité renouvèle le mandat de monsieur Jean-Guy Huot, comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration de l'Office municipale d'Habitation de St-Ferréol-les-Neiges, pour les trois prochaines années.

Rés. 12-391
Subvention
Comptoir
D'Entraide

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde une aide financière de 1 000 \$ au Comptoir d'Entr'Aide de St-Ferréol-les-Neiges dans le cadre de leur campagne de financement afin de venir en aide aux familles démunies.

Rés. 12-392
Granfondo

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité donne son appui de principe et offre sa collaboration à la tenue de l'évènement cycliste Granfondo MSA lors de la fin de semaine de la Fête nationale.

Rés. 12-393
Gestion des
aquifères

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité renouvelle le contrat de gestion des aquifères avec Mission HGE inc., pour l'année 2013, au montant de 6 698 \$ (taxes en sus) excluant les frais de déplacement.

Rés. 12-394
Modification
de plan PIIA

Attendu que des demandes de modification aux plans initiaux ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

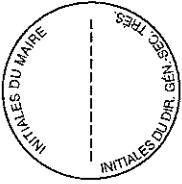
Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 13 et 27 novembre 2012, des recommandations favorables à ces demandes de modification;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accepte les modifications aux plans initiaux pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
67 rue De Coubertin	Modification des plans initiaux	Rés. #12-189
287 rue de la Friche	Modification des plans initiaux	Rés. #12-196



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges

No de résolution
ou annotation

75 et 77 rue des Lupins	Modification des plans initiaux	Rés. #12-202
77 rue du Boisé	Modification des plans initiaux	Rés. #12-205
29 rue de Calgary*	Modification des plans initiaux	Rés. #12-206

Pour le 29 rue de Calgary, le propriétaire devra déposer de nouveaux plans et défrayer les coûts d'une nouvelle demande de permis.

Rés. 12-395
Permis PIIA

Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour des projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis, le 13 et le 27 novembre 2012, des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité autorise l'émission de permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>	<u>Recommandation du CCU</u>
46 rue Notre-Dame 97 et 99 rue des Marguerites*	Ajout d'un portique Unifamiliale jumelée	Rés. 12-191
287 rue de la Friche*	Fermeture du patio	Rés. 12-192
155 rue des Myrtilles*	Unifamiliale isolée	Rés. 12-194
153 rue des Rocs	Rénovation	Rés. 12-201
64 rue du Versant	Rénovation et garage	Rés. 12-203 Rés. 12-204

*Des conditions s'appliquent à l'émission des permis suivants :

- pour le 97 et 99 rue des Marguerites, des plans de construction devront être déposés ainsi qu'une demande de dérogation mineure afin de régulariser le remblai non conforme;
- pour le 287 rue de la Friche, la couleur et le modèle des fenêtres devront être identiques à la résidence (avec carrelage);
- pour le 155 rue des Myrtilles, l'élément décoratif dans le pignon droit devra être semblable à celui de gauche.

Rés. 12-396
Permis PIIA
133 rue du Flanc

Attendu la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 133 rue du Flanc;

Attendu que la zone RA/A-6 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que des plans et une liste de matériaux et couleurs pour les revêtements extérieurs ont été déposés;

Attendu que le caractère architectural des bâtiments doit s'intégrer au développement résidentiel avoisinant au regard de la volumétrie, des matériaux de construction et des détails de construction telle que la forme et l'angle des toits, la fenestration, les portes, etc.;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Attendu que l'intégration de cette résidence serait peu harmonieuse dans son environnement puisque les résidences voisines ont un style recherché, un caractère villégiature, un certain cachet ainsi que des couleurs s'apparentant à la nature;

Attendu que l'aspect champêtre ou villégiature doit être respecté dans l'architecture du bâtiment;

Attendu que l'usage d'éléments tels que les porches, galeries, pignons, fenêtres en saillie, balcons sont fortement recommandés;

Attendu que l'architecture est dénudée et qu'il n'y a aucun élément décoratif rappelant le côté villégiature recherché;

Attendu que le choix des couleurs est peu propice à une bonne intégration dans le secteur;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la demande de permis pour la construction d'une résidence unifamiliale isolée au 133 rue du Flanc.

Rés. 12-397
Modification
287 rue de la
Friche

Attendu que les plans de construction de la résidence située au 287 rue de la Friche n'ont pas été entièrement respectés;

Attendu que le propriétaire a ajouté une porte-fenêtre de couleur blanche sur le mur latéral droit;

Attendu que la zone RA/B-6 est soumise à l'application du règlement sur les PIIA;

Attendu que les objectifs et critères du règlement sur les PIIA ne sont pas respectés;

En conséquence :

Il est proposé par Monsieur Laurent Habel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de refuser la modification apportée à la résidence et d'exiger que le propriétaire remplace la porte-fenêtre blanche par une porte-fenêtre de couleur brune identique aux fenêtres de la résidence.

Rés. 12-398
Industries
lourdes

Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges a entrepris une révision des usages autorisés dans ses zones industrielles;

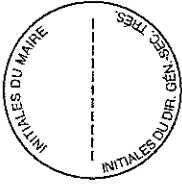
Attendu que les zones industrielles de St-Ferréol-les-Neiges sont, pour la majorité, de petites zones créées pour confirmer les usages en place;

Attendu qu'une municipalité ne peut elle-même interdire un usage sur son territoire;

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré a entrepris la révision de son schéma d'aménagement;

Attendu que seule une MRC peut interdire un usage sur le territoire d'une municipalité;

Attendu qu'il serait peu approprié de permettre une industrie lourde sur le territoire de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de demander à la MRC de La Côte-de-Beaupré de tenir compte de la spécificité de la municipalité (caractère champêtre et de villégiature) de St-Ferréol-les-Neiges et d'interdire les usages industriels lourds sur son territoire, tel que, par exemple, une usine de production de béton ou d'asphalte, une usine de produits chimiques ou de métaux lourds, etc.

Rés. 12-399
Construction
rue Guillot

Attendu la résolution #12-362 refusant la demande de permis visant la construction d'une résidence au bout de la rue Guillot sans prolongation des réseaux et de la rue;

Attendu que le requérant a déposé un nouveau plan présentant la prolongation de la rue Guillot;

Attendu que le terrain créé ne bloquera pas la prolongation de la rue Guillot pour le futur;

Attendu qu'un cercle de virage temporaire de 30 mètres de diamètre sera créé;

Attendu que la nouvelle demande respecte les demandes du Comité consultatif d'urbanisme et du Conseil municipal;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le projet de construction sur le lot 374-P avec prolongation de la rue Guillot et des services d'aqueduc et d'égout.

Rés 12-400
Prolongation
rue de la
Colline

Attendu qu'un plan projet de prolongation de la rue de la Colline a été déposé;

Attendu que le projet prévoit une rue d'une largeur de 15 mètres avec un cercle de virage permanent d'un diamètre de 30 mètres;

Attendu que le projet respecte le plan d'aménagement du secteur du village phase II préparé par la firme IBI-DAA à l'été 2012;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'approuver le plan projet de prolongation de la rue de la Colline.

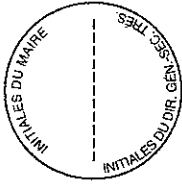
Rés 12-401
Hauteur des
arbres

Attendu qu'une plainte a été transmise au service d'urbanisme concernant la plantation d'une rangée de sapin à l'intersection des rues de la Tourbe et des Jardins;

Attendu que la municipalité ne possède aucun règlement concernant la hauteur maximale des arbres;

En conséquence :

Il est proposé par madame Ghyslaine L.Lortie et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de demander au comité d'embellissement de préparer un article à paraître



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

dans le journal *Le Sommet* et visant à sensibiliser la population sur les essences d'arbres à planter et leur hauteur afin que tous puissent conserver une percée visuelle sur le Mont Ste-Anne.

Rés 12-402
Modification
limite zone
A-11

Attendu la demande de modification au règlement de zonage visant à modifier les limites de la zone A-11 sur le lot 392-P, soit au 3182 avenue Royale, de façon à ramener la limite de la zone A-11 légèrement au sud de la résidence;

Attendu que cette demande a pour but de permettre ainsi une plus grande superficie de bâtiment complémentaire afin de remiser de la machinerie agricole;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de modifier le règlement de zonage en déplaçant la limite de la zone A-11 vers le nord, soit légèrement au sud de la résidence située au 3182 avenue Royale.

Rés. 12-403
Adoption
règlement
#12-629

Il est proposé par madame Monique Goulet, appuyé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #12-629 pour abroger le règlement #04-474 *Décrétant des travaux de drainage de la Montée des Bois et prévoyant un emprunt de 40 000 \$ pour en acquitter le coût.*

Rés. 12-404
Adoption
règlement
#12-630

Il est proposé par monsieur Léopold Michel, appuyé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #12-630 pour abroger le règlement #07-528 *Décrétant des travaux de réfection de structures municipales, totalisant une somme de 50 000 \$, et autorisant un emprunt pour en acquitter le coût.*

Avis de
motion

Avis de motion est par la présente donné par madame Monique Goulet à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure un règlement pour modifier les compensations des règlements #89-236 *Décrétant l'imposition d'une taxe de secteur sur les biens-fonds dans la rue du Godendart pour défrayer le coût du déneigement de cette rue* et 99-400 *Concernant l'imposition d'un tarif de compensation pour les travaux d'entretien des Cigales*. Une dispense de lecture est demandée.

Avis de
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Léopold Michel, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #94-315 (Services d'entretien d'aqueduc et d'égout) et 00-415 (Gestion des déchets). Une dispense de lecture est demandée.

Avis de
motion

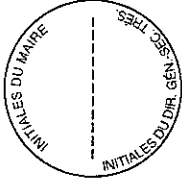
Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges pour modifier la norme concernant les terrains dont la pente excède 10%. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 12-405
Adoption
projet régl.
#12-632

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le projet de règlement #12-632 modifiant le règlement #88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges pour modifier la norme concernant les terrains dont la pente excède 10%.

Avis de
motion

Avis de motion est par la présente donné par monsieur Robert Pilote, conseiller, à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement modifiant le règlement #88-184



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Ferréol-les-Neiges

No de résolution
ou annotation

intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant les zones industrielles, la location à court terme, les zones RA/BB5 et A9 et les murs de soutènements. Une dispense de lecture est demandée.

Rés. 12-406
Adoption
projet régl.
#12-633

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux adoptent le règlement #12-633 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges visant les zones industrielles, la location à court terme, les zones RA/BB5 et A11 et les murs de soutènements.

Rés. 12-407
Dénéigement
bornes-
fontaines et
patinoire

Attendu que la municipalité a reçu la soumission suivante pour le déneigement des bornes-fontaines et de la patinoire :

	<u>Bornes-fontaines</u>	<u>Patinoire</u>
Dénéigement Daniel Lachance inc.	45,00\$ + taxes	45,00\$ + taxes

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité accorde le contrat à Déneigement Daniel Lachance inc, au montant de 45 \$/l'heure + taxes, pour le déneigement des bornes-fontaines et de la patinoire, pour la saison 2012-2013.

Rés. 12-408
Électricité
caserne

Attendu que la municipalité a entrepris de convertir le garage municipal de la rue des Lupins en caserne incendie;

Attendu qu'une soumission a été déposée par Marc Tremblay inc, Entrepreneur électricien pour le remplacement des fluorescents et modifier le système de chauffage ;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité accorde le contrat à Marc Tremblay inc pour les travaux d'électricité prévus au garage, pour un montant de 9 771 \$ (taxes en sus). Des thermostats programmables devront être installés.

Rés. 12-409
Lumière de
rue

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité fasse installer une lumière de rue à la jonction des rues des Lupins et des Marguerites (Poteau Q0608N).

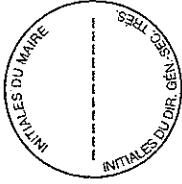
Rés. 12-410
Demande
subvention
débitmètres

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers que la municipalité :

1. mandate la firme d'ingénieur Génivar Groupe-conseil à préparer et soumettre une demande de subvention dans le cadre du Programme d'Infrastructure Québec-Municipalité (PIQM) pour l'acquisition et l'installation de débitmètres sur le réseau d'aqueduc;
2. s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus du projet.

Rés. 12-411
Budget 2013
aréna

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux approuvent le budget 2013 de la Régie intermunicipale de l'aréna de la Côte-de-Beaupré qui prévoit des revenus de 594 521 \$ (dont 265 521 \$ provient des quotes-parts municipales) et des dépenses équivalentes.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Rés. 12-412
Horaire 2013

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2013, qui se tiendront le lundi et qui débuteront à 20 heures :

- 7 janvier
- 4 mars
- 6 mai
- 8 juillet
- 9 septembre
- 11 novembre
- 4 février
- 8 avril
- 3 juin
- 5 août
- 1 octobre
- 2 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Rés. 12-413
Fermeture
Hôtel de ville

Il est proposé par madame Ghyslaine L.Lortie et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité ferme le secrétariat de l'Hôtel de ville, du 21 décembre 2012 au 2 janvier 2013 inclusivement, pour la période des fêtes.

Rés. 12-414
Ventes pour
non-
paiements
des taxes

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité transmette à la MRC de La Côte-de-Beaupré la liste de tous les immeubles dont les taxes sont impayées depuis 2010 et qui sont susceptibles d'être prescrites, pour qu'elle entreprenne les procédures de vente pour non-paiement des taxes de ces immeubles. Cette liste fait partie intégrante des présentes comme si elle y était entièrement retranscrite. Le directeur général, monsieur François Drouin, est mandaté pour représenter la municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges lors de cette procédure de vente pour non-paiement des taxes.

Rés. 12-415
Préposé à la
patinoire

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que les conseillers municipaux engagent monsieur Keven Morency-Isabelle comme préposé à la patinoire pour l'hiver 2012-2013.

Rés. 12-416
Maire-
suppléant et
substitut
MRC

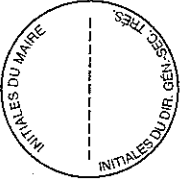
Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu par les conseillers municipaux désignent monsieur Laurent Habel pour agir comme maire-suppléant pour la période du 1 janvier au 30 juin 2013, et qu'il soit et est désigné substitut du maire au conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré lorsque celui-ci sera dans l'incapacité d'y représenter la municipalité.

Rés. 12-417
Facture
Trois-Castors

Attendu que le Centre communautaire du Lac des Trois-Castors a soumis une facture de 1 480 \$ (74 hrs X 20 \$/l'h.) pour des travaux réalisés par les membres du Centre communautaire durant les mois de juillet à décembre 2012 pour l'entretien des cours d'eau et la préparation d'une demande d'autorisation au ministère du Développement durable de l'environnement, faunes et des parcs;

Attendu que les travaux concernent les lacs et cours d'eau du Lac des Trois-Castors, pour lesquels la municipalité perçoit un tarif de compensation en vertu du règlement #96-357;

En conséquence



No de résolution
ou annotation

Rés. 12-418
Aide
financière
compétition
nationale

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité paie la facture de 1 480 \$, datée du 28 novembre 2012, à l'Association des propriétaires du Domaine du Lac des Trois-Castors inc., à partir des sommes perçues en vertu du règlement #96-357.

Attendu que la municipalité a adopté, le 2 mai 2011, la *Politique d'attribution des aides financières provenant du conseil municipal*;

Attendu que la municipalité a reçu trois demandes d'aide financière pour des compétitions de ski de fonds au niveau national :

Attendu la recommandation positive du directeur des loisirs pour ces trois demandes de subvention;

En conséquence :

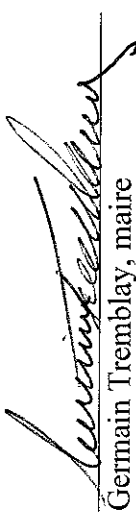
Il est proposé par madame Ghyslaine L.Lortie et unanimement résolu par les conseillers municipaux que la municipalité accorde une subvention de :

- 300 \$ à Catherine Reed-Métayer pour sa participation aux championnats canadiens de ski de fonds qui se tiendra à Whistler, Colombie Britannique, du 23 au 31 mars 2013;
- 300 \$ à Édouard Reed-Métayer pour sa participation aux championnats du Monde (junior/U23) de ski de fonds qui se tiendra à Thunder Bay, Ontario, du 3 au 6 janvier 2013, et;
- 300 \$ à Thomas Reed-Métayer pour sa participation aux championnats du Monde (junior/U23) de ski de fonds qui se tiendra à Thunder Bay, Ontario, du 3 au 6 janvier 2013;

Période de
questions

La période de questions débute à 20 heures 38 et se termine à 21 heures 03.

Levée de la séance à 21 heures 03.


Germain Tremblay, maire


Martin Leith, secrétaire-trésorier